

## Compte rendu du retour d'expérience sur la réouverture de l'école le 26/05/2020

Etaient présents :

- Pour la Mairie : Mr Poisot (Mr le Maire), Mr Bonnel, Mr Lacas (1<sup>er</sup> adjoint au Maire), Mme Benech (adjointe au scolaire), Mme Raymond (secrétaire)
- Pour l'école : Mme Dhaine (directrice), Mme Samain (professeur PS/GS), Mr Hugot (professeur CE2), Mme Marques et Mme Bonnel (atsem)
- Pour les représentants des parents d'élèves : M Cresteny et Mme Cusot
- Pour les conseillers pédagogiques de l'inspection de Chaumes-en-Brie : Mme Farinole et Mr Quesne

### **1) Retour d'expérience de l'équipe enseignante sur la réouverture de l'école au mois de mai**

Mme Dhaine nous a dit que l'accueil des enfants s'était bien passé. Les enfants étaient contents de revenir à l'école. Elle a ajouté qu'ils étaient attentifs et respectueux des gestes barrières.

Le corps enseignant nous a expliqué que, même en maternelle, il n'a pas été trop difficile d'enseigner les gestes barrière et le lavage des mains aux enfants, car les enfants accueillis sont, d'une part, soit des enfants de soignants, soit des enfants ayant déjà été accueillis pendant le confinement (l'apprentissage avait déjà été réalisé). Pour les nouveaux enfants, les premiers jours ont été un petit peu compliqués, mais maintenant tout va bien.

Les parents et les élèves ont fait beaucoup de retours positifs sur l'accueil et l'organisation des cours (petits effectifs).

Les professeurs mettent tout en place pour que l'accueil des enfants, et la dispensation des cours soient le plus agréable et ludique possible, tout en respectant le protocole sanitaire.

Les difficultés rencontrées concernent davantage l'application des gestes barrières pour le corps enseignant (ne pas toucher ni les enfants, ni leur matériel). En maternelle, les enseignantes ont décrit une certaine frustration car elles ont été, dans certaines situations, dans l'impossibilité d'aider certains enfants.

L'autre difficulté rencontrée a été un manque de communication et/ou une incompréhension entre les différents acteurs (Ecole, Mairie et Parents). Nous avons profité de la présence des conseillers pédagogiques pour évoquer le sujet et clarifier le rôle de chacun.

Le corps enseignant a précisé que la gestion du présentiel et du distanciel était extrêmement chronophage. Actuellement, il existe un roulement au sein des professeurs (les professeurs ne sont pas présents tous les jours, et n'ont pas toujours les mêmes salles), ce qui permet aux professeurs d'avoir au moins 1 jour par semaine pour travailler sur le distanciel (sauf pour Mme Dhaine).

Il est demandé aux parents, surtout pour les élèves de maternelle, de prévoir des vêtements pratiques (il est difficile pour un enfant de maternelle de se déshabiller et de se rhabiller seul quand il porte par exemple une salopette, sachant que les atsems n'ont pas le droit de les toucher). Il est également demandé aux parents que les enfants aient des vêtements propres tous les jours (et non 2 jours de suite les mêmes vêtements).

## **2) L'organisation de l'école**

Du fait du COVID-19, et du protocole sanitaire mis en place pour la réouverture de l'école, l'organisation de l'école a été fortement modifiée. Tout d'abord, l'école ne fonctionne plus par « classe » mais par « salle », une « salle » regroupant plusieurs niveaux. Pour qu'une « salle » ouvre, il faut l'accord de la Mairie, pour valider que la salle est conforme, et qu'elle puisse être correctement nettoyée et désinfectée par l'agence de nettoyage. De plus, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de Chaumes en Brie a fixé les effectifs à 6 enfants par « salle » en maternelle, et à 10 enfants par « salle » en élémentaire. Cependant, la configuration des locaux ne le permettant pas, seuls 8 élèves peuvent être accueillis en élémentaire et ce, afin de pouvoir respecter le protocole sanitaire.

La reprise au mois de mai devait se faire de manière progressive, d'où l'ouverture de 2 salles en maternelle et de 2 salles en élémentaires. Dans un premier temps, l'équipe enseignante n'a accueilli que les enfants dits « prioritaires » (cf mail envoyé par l'école). Le 19 mai, une nouvelle salle en élémentaire a été ouverte.

Les conseillers pédagogiques de l'inspection nous ont dit que l'objectif, au mois de juin, était d'ouvrir le maximum de salles, afin de permettre au maximum d'élèves de retourner à l'école, en respectant bien sûr le protocole sanitaire. Au maximum, il y aura au total l'ouverture de 3 salles en maternelle (soit 18 places), et de 4 salles en élémentaire (soit 32 places). C'est à l'équipe enseignante de déterminer les élèves prioritaires qui pourront retourner à l'école (selon les critères suivant : profession des parents et difficultés scolaires de l'enfant). **Il est par conséquent inutile de contacter la mairie ou l'école pour demander à ce que son enfant retourne à l'école.** En fonction des places disponibles, la directrice ou l'enseignant de votre enfant contactera par mail les parents pour leur proposer une place. Si les parents souhaitent remettre leur enfant à l'école, la directrice transmettra l'information à la Mairie, qui enverra aux parents les documents nécessaires pour l'inscription à la cantine et à la garderie.

Il est possible que certains élèves de maternelle (GS) intègrent une salle d'élémentaire (en fonction des élèves prioritaires).

Tout fonctionne désormais par « salle » : les enfants d'une même salle ont le même professeur (qui peut changer d'un jour à l'autre quand il y a un roulement des professeurs), ils ont la récréation en même temps, les repas en même temps...

**Les parents recevront un mail de l'école dans les prochains jours pour expliquer plus précisément le fonctionnement de l'école au mois de juin**

### 3) Questions des parents d'élèves :

- Si l'école n'est pas en mesure d'accueillir certains enfants, est-ce qu'une attestation, fournie par la mairie ou par l'école, peut être remise aux parents, afin qu'ils puissent se justifier auprès de leur employeur ? Est-ce qu'une attestation pourra également être délivrée pour l'absence de garderie le matin ?

Si l'école n'est pas en mesure d'accueillir votre enfant, les parents peuvent demander par mail à la directrice (par l'intermédiaire du professeur de leur enfant) de leur fournir une attestation. De même, si vous avez besoin d'une attestation pour l'absence de garderie du matin, vous pouvez envoyer une demande par mail à la mairie.

- Certains parents demandent si le livret scolaire sera complété (notamment grâce aux retours des parents) et donné aux parents à la fin de l'année ? Ces parents évoquent la possibilité d'inscrire leur enfant dans le privé, d'où la présence obligatoire de ces livrets.

Les conseillers pédagogiques nous ont expliqué que, à ce jour, le corps enseignant n'avait aucune recommandation concernant le LSU. Néanmoins, ils nous ont dit que, d'une part, tous les parents étaient dans la même situation (qui est rappelons le exceptionnelle), que chaque parent possède les livrets des années antérieures et la poursuite de scolarité de leur enfant. De plus, ils peuvent demander à l'enseignant de leur enfant de rédiger une lettre sur le niveau et les compétences scolaires de leur enfant.

- La société de nettoyage passe-t-elle tous les jours ? quelle est la fréquence ? La durée ? A quel moment ? Y-a-t'il un complément réalisé par l'équipe municipale ? Un compte rendu sanitaire de nettoyage a-t-il été fait ?

La société de nettoyage passe tous les soirs. L'équipe municipale et enseignante effectue un complément à 12h (sanitaires), et à 10h et 15h (poignées de portes...). En maternelle, les atsems effectuent un nettoyage des sanitaires jusqu'à 9 fois par jour. Toute l'équipe s'assure que les enfants se lavent bien les mains avant et après être allés aux toilettes.

- Les parents souhaiteraient savoir comment la rentrée de septembre est envisagée (si l'école et la mairie ont déjà pensé au sujet), et si, à la rentrée de septembre, tous les enfants seront à nouveau acceptés ?

Il est actuellement impossible de savoir comment va se passer la rentrée de septembre.

- Certains parents souhaiteraient savoir si qqch est prévu pour juillet août (familles rurales)

Du fait des circonstances sanitaires actuelles, rien n'est envisagé ni pour juillet, ni pour août.

- Certains parents souhaiteraient que la Mairie leur envoie un prorata sur le « trop perçu » du mois de mars, (cantine et garderie du mercredi). (déclaration des impôts)

Pour le moment, la restitution du « trop perçu » n'est prévue que pour les élèves de CM2.

Pour les autres élèves, la mairie compte réaliser des avoirs sur les factures à venir

(septembre). Si vous avez besoin d'un document ou d'une précision, vous pouvez envoyer un mail à la Mairie.

